

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation
05 avril 2024

Date de la séance
11 avril 2024

N°2024\_04\_04

Ajout de la tarification pour la location de vaisselle dans le cadre de la location de la salle polyvalente

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAÏSÉ (Maire).

**Présents :** Catherine MALAÏSÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Justine MARCY-CHINCHILLA, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

**Absents ayant donné procuration :** Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Jean-Michel BOSTYN par Benoît LEBON

**Absents excusés :** Benjamin WAQUELIN

**Absents :** Damien GOULARD

**Secrétaire de séance :** Chantal WAGNER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, **VU** la délibération n° 2022-10-06 en date du 28 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de location de la salle polyvalente,

**CONSIDÉRANT** qu'après sa dissolution, l'association « Prouilly-en-Fête » a donné toute la vaisselle qui lui appartenait à la commune,

**CONSIDÉRANT** qu'à plusieurs reprises, des locataires ou personnes intéressées par la location de la salle polyvalente ont demandé à la commune si elle louait de la vaisselle,

**CONSIDÉRANT** la proposition des élus de la commission « Salles communales et bâtiments », en date du 8 avril 2024, de louer la vaisselle en même temps que la salle polyvalente en contrepartie du règlement d'un prix forfaitaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE**, à compter du 15 avril 2024 :

- le tarif de location de la vaisselle au prix forfaitaire de 1 € par personne (2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 3 couverts, 1 verre à eau, 1 verre à vin, 1 tasse, 1 blida) ;
- le tarif de location unique de blidas à 0,10 € l'unité.

La vaisselle pour le service (saladiers, couverts, cruches, corbeille à pain) sera comprise dans la location.

Ce prix sera ajouté au montant correspondant à la location de la salle polyvalente, dont les tarifs ont été fixés par délibération n° 2022-10-06.

En cas de dégradation ou de disparition de tout ou partie de la vaisselle, il sera facturé au preneur :

- 5,00 € pour une grande assiette ;
- 2,00 € pour une assiette à dessert ;
- 1,50 € pour un verre à eau ;
- 1,00 € pour un verre à vin ;
- 0,50 € pour un blida ;
- 1,50 € pour une tasse ;
- 0,50 € pour une fourchette ;
- 2,00 € pour un couteau ;
- 0,20 € pour une cuillère à café ;
- 0,20 € pour une cuillère à dessert ;

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 051-215104159-20240411-2024_04_04-DE

- 0,50 € pour une cuillère à soupe ;
- 10,00 € pour un couteau à pain ;
- 2,00 € pour une cruche ;
- 5,00 € pour un saladier en terre ;
- 4,00 € pour un saladier en verre ;
- 3,00 € pour une corbeille à pain.

Le remplacement directement réalisé par le locataire du matériel dégradé ou disparu ne sera pas accepté.

Le Maire,  
Catherine MALAISE

*Catalais*



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 051-215104159-20240411-2024_04_04-DE